

# CALIPSO vu par les riverains

Depuis de nombreuses années les riverains d'aérodromes d'aviation légère, sont confrontés à l'intransigeance des usagers qui ne veulent rien céder de leur "liberté de voler".

CALIPSO a le mérite, pour la première fois, de proposer une réglementation environnementales en France pour cette activité.

## 1) Pourquoi cette avancée est fondamentale ?

Ce qui est gênant pour les riverains ce sont les activités répétitives dans un laps de temps court : tours de piste, tractage de planeurs, parachutisme et voltige. Le bruit qu'elles produisent se répète plusieurs fois à intervalle régulier. Les autres activités de l'aviation générale : voyage, travail aérien, aviation d'affaire, etc. n'ont pas ce caractère lancinant.

Ces activités sont en outre dans la majorité des cas effectuées pour le loisir. La liberté des usagers de pratiquer un loisir ne doit pas se faire au détriment de la liberté des riverains d'avoir des moments de calme autour d'eux.

CALIPSO doit servir à redonner aux riverains une liberté de repos tout en préservant le loisir des usagers.

## 2) Comment doit évoluer CALIPSO ?

Maintenant que la procédure est lancée il faut continuer à la faire vivre. La DGAC doit donc s'engager à :

- mesurer rapidement tous les appareils qui ne le sont pas au 1er juillet 2013 (aéronefs à hélices à pas variables, bimoteurs, appareils en kit, ULM, etc. ). Ne pas oublier d'étudier la possibilité d'y inclure les hélicoptères.

- introduire ces appareils dans la base de données

Une autorité de Contrôle, comme celle qui existe pour l'aviation commerciale (ACNUSA) doit être rapidement mise en place pour établir un bilan de départ, proposer à intervalles réguliers des bilans d'application et émettre des recommandations.

Les Préfets qui président les Commissions Consultatives de l'Environnement des aérodromes doivent avoir la possibilité de mettre en place des mesures de moindre bruit en fonction des classements CALIPSO, des particularités de l'aérodrome et des activités qui y sont pratiquées. Il appartient à l'Etat de leur donner des pouvoirs en ce sens.

## 3) Que proposent les riverains. ?

Puisqu'il est, semble t il difficile, de mettre en place une réglementation nationale, du fait des particularités de chaque aérodrome, nous proposons :

- Qu'à la Classe CALIPSO soit associée une notion d'usage d'un appareil : ainsi un avion de type donné et de classe CALIPSO déterminée mais qui exécute une des quatre activités reconnues comme les plus gênantes pour les riverains se verra attribuer un coefficient d'autorisation de vol plus faible que s'il pratique le voyage, l'aviation d'affaire ou le travail aérien.

Ce qui doit se concrétiser par des plages horaires de vol particulières à ces activités.

- Que, si une Autorité de Contrôle se met en place pour l'aviation légère, une place y soit réservée pour un représentant des associations de riverains.

- Que cette autorité ait le pouvoir de prescrire des amendes en cas de manquement.

- Que sur tous les aérodromes, l'inventaire complet de tous les aéronefs basés soit diffusé et mis régulièrement à jour.

- Que la mise en place de CALIPSO ne doit pas faire oublier qu'il est primordial de continuer à réduire le bruit à la source.

CALIPSO est né, il faut maintenant que tous les acteurs s'appliquent à le faire vivre et évoluer.

Jean Pierre PAGO  
Vice Président UFCNA  
Juillet 2013